FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Définition des vêtements techniques

relative au dispositif applicable aux benjamins et moins

NATATION COURSE 2023

Note de cadrage complète ici

Coupe « maillot de bain » autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées

Coupes « slip de bain » et « short de bain » autorisées sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées

Couture piquée =>

Couture soudée ou collée

Coupe « combinaison » non autorisée

Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées